

Aide à l'achat de vélo

Bourges Plus propose une **aide financière** à tous les habitants de l'agglomération Bourges Plus pour **l'acquisition d'un vélo ou d'un kit de transformation de vélo**.

Cette aide est limitée dans le temps puisqu'elle s'arrêtera à l'épuisement de l'enveloppe financière consacrée.

La demande s'effectuera en ligne sur le site de Bourges Plus

➡ <https://www.agglo-bourgesplus.fr/index.php?page=site/aidvelo2024>

ou par courrier en remplissant les deux documents annexe ("règlement aide vélo" et "formulaire") et en fournissant les justificatifs demandés.

Ces deux documents seront disponibles sur le site internet de l'Agglomération et accessibles dès maintenant dans la rubrique "à télécharger" ci-contre .

ATTENTION : Ne seront pris en compte que les documents signés et envoyés à compter du 16 février 2024.

Le règlement précisant les modalités de l'aide et les conditions d'accès seront disponibles au même endroit sur le site www.agglo-bourgesplus.fr/site/aide-achat-velo.

Modalités de l'aide :

ATTENTION : Pour prétendre à la subvention, l'usager doit acquérir son vélo auprès d'un vélociste local. Pour les différents kits, il sera également possible de les acheter chez un vendeur professionnel basé hors de l'agglomération.

Pour 2024, le revenu fiscal de référence doit être inférieur à 31 593€ (le dernier avis d'imposition faisant foi).

Le taux d'aide est fixé à 50% du prix d'achat, le montant de la subvention varie selon le type de vélo ou de kit acheté comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Image

Aide à l'achat de vélo - modalités

À télécharger

[Annexe 1 - Règlement Aide Vélo 2024](#) (.pdf - 123.06 Ko)

[Annexe 2 - Formulaire aide vélo 2024](#) (.pdf - 119.3 Ko)